



Lettre d'information municipale

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à une réunion d'information en partenariat avec la mutuelle MLC. Cette rencontre se déroulera Mardi 24 juin 2025 à 18h30 en salle des fêtes.

Cet échange sera l'occasion de découvrir les avantages de la mutuelle village et de poser toutes vos questions. Il n'y a aucune obligation de votre part, et vous pourrez simplement comparer cette mutuelle avec celle que vous avez actuellement ou envisager d'en avoir une.

Votre santé et votre bien-être sont notre priorité, et nous souhaitons vous offrir les meilleures solutions.

Nous vous attendons nombreux ! Bien cordialement.



**Partenariat avec
la ville de
Neaufles-Saint-Martin
destiné à ses habitants**



SANTÉ – PRÉVOYANCE - RETRAITE



C' Communal



C' Individuel



C' Senior

Votre vie évolue, nos garanties aussi !

Différentes solutions de complémentaire santé pour trouver celle qui sera la plus adaptée à votre situation budgétaire, à votre composition familiale, et à vos besoins.

+++

Pas de délai de carence
Pas de questionnaire de santé
Un conseiller mutualiste à votre écoute

Le mardi 24 juin 2025 à 18h30

Lieu : Salle des fêtes

Signature de la convention de partenariat
entre MLC Mutuelle et le CCAS de NEAUFLES SAINT MARTIN
et Réunion d'informations :

Mairie de Neaufles-Saint-Martin
19 rue Saint Martin - 27830 Neaufles-Saint-Martin
Tél : 02 32 55 00 04

Pour tout renseignement : Agence Le Grand Quevilly
5 Avenue John Fitzgerald Kennedy - 76120 Grand Quevilly
Tél : 02 35 69 47 13

Horaires : Du mardi au vendredi : de 09h15 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Bienveillance et solidarité, sont nos priorités.

Siège social : MLC Mutuelle – 1 rue de la Sarthe – 49300 Cholet – 02 41 49 16 00
mlcmutuelle.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

PLAN CANICULE 2025

RAPPEL DU DISPOSITIF DE VIGILANCE



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez l'alcool



Mouillez-vous le corps



Évitez le soleil

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

MALGRÉ LA CHALEUR, LE PORT DU MASQUE RESTE OBLIGATOIRE DANS LES TRANSPORTS



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouillez-vous le corps



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Préférez des activités sans efforts



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Mouiller son corps et se ventiler



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Manger en quantité suffisante



Ne pas boire d'alcool



Éviter les efforts physiques



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

En cas de forte chaleur, vous n'êtes pas seul(e). Le CCAS et votre Mairie sont mobilisés pour vous accompagner. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide, de conseils ou d'informations. Nous pouvons également nous déplacer à votre domicile si nécessaire. Contactez le CCAS au 06.23.19.46.51. ou sur le téléphone d'urgence de la mairie au 06.46.24.51.68. en dehors des heures d'ouverture de la Mairie. En cas d'urgence médicale, composez le 15.

FERMETURE ESTIVALE DE LA BOULANGERIE

Nous informons la clientèle que la **boulangerie du village** sera fermée pour congés estivaux du **dimanche 10 août au dimanche 31 août 2025 inclus**.

La boulangerie rouvrira ses portes le **lundi 1^{er} septembre 2025** aux horaires habituels.

Nous souhaitons à nos boulangers un repos bien mérité et les remercions pour leur dévouement tout au long de l'année.



Merci de votre compréhension.

